

Accueils de loisirs et périscolaires de l'Ulamir e Bro Glazik

Rue du Stade - 29180 Guengat



École de Guengat
Accueil du matin et du soir

Journées loisirs du mercredi

Sylviane LE MAUX

Tél. : 02 98 91 16 62 / 06 95 55 79 75

E-Mail : apsguengat@ulamir-ebg.org

Florence GOURMELEN

Tél. 02 98 91 16 62 / 06 95 53 65 07

E-Mail : alshguengat@ulamir-ebg.org



Année scolaire 2021 / 2022



ULAMIR - Centre Social e Bro Glazik
33 rue Laënnec - 29710 Plonéis - 02 98 91 14 21
contact@ulamir-ebg.org



Présentation de l'association Ulamir e Bro Glazik

Les accueils de loisirs de Guengat et de Pluguffan (pendant les vacances scolaires) sont gérés par l'Ulamir e Bro Glazik.

L'Ulamir est une association qui contribue au dynamisme du territoire rural et péri-urbain des communes de Plogonnec, Guengat, Plonéis, Pluguffan et Plomelin. Défendant l'éducation populaire et la laïcité, c'est également un Centre Social intercommunal et itinérant qui agit au plus près des habitants, et avec l'implication du plus grand nombre, toutes générations et origines confondues.

Ses principaux objectifs sont :

- de favoriser la participation des habitants à la vie locale dans le cadre du projet Centre Social,
- d'étudier les besoins dans le domaine socio-éducatif et d'informer les collectivités locales des réalisations souhaitables,
- de mettre en place des actions répondant à ces besoins ou aux attentes de partenaires, sans concurrencer les associations existantes,
- d'aider les associations locales dans leurs tâches d'animation.

En inscrivant votre enfant à l'accueil de loisirs, il devient adhérent de l'association. L'adhésion est de 15 € pour un enfant. Si vous inscrivez plusieurs enfants, vous souscrivez automatiquement à une adhésion de 30 € pour l'ensemble de la famille.

Règlement intérieur des Accueils de loisirs et périscolaires

Fonctionnement

Accueil périscolaire de l'école de Guengat

L'accueil périscolaire est réservé aux enfants scolarisés à l'école primaire (maternelle et élémentaire) St Joseph de Guengat.

La directrice et/ou les animateurs/trices sont chargés de l'accompagnement des enfants entre l'école privée et le pôle enfance.

Dès la sortie des classes les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation. Le trajet école / pôle enfance fait partie de la prestation du soir. Pour tout enfant récupéré sur le parcours, la prestation sera due.

Le goûter est fourni.

Pour les devoirs, il est obligatoire d'apporter ses propres fournitures : cahier, crayons, gomme... afin de travailler correctement. Présence de bénévoles pour l'aide aux devoirs de 17h15 à 18h15. Merci de préciser par écrit si vous ne voulez pas que votre enfant y participe.

Accueil de loisirs périscolaire des mercredis

Les enfants accompagnés de l'équipe d'animation, se déplacent à la cantine municipale pour le repas du midi. Les mercredis, en fonction des projets et des activités les enfants peuvent-être amenés à quitter les centres, accompagnés par des animateurs et en respectant la législation.

Le goûter est fourni.

Les accueils sont organisés par tranches d'âges afin de

respecter le rythme des enfants. Le mercredi, une sieste est prévue pour les enfants de 2 à 4,5 ans, et un temps de repos pour les enfants de 4,5 ans à 5 ans.

Lieux d'accueil

Les accueils de loisirs périscolaires de Guengat se situent au pôle enfance, rue du stade.

Période d'ouverture et horaires

Les accueils sont ouverts du **jeudi 2 septembre 2021 au jeudi 7 juillet 2022.**

L'accueil périscolaire de l'école est ouvert tous les jours scolaires, **lundi, mardi, jeudi, vendredi, le matin de 7h30 à 8h45 (départ pour l'école vers 8h35) et le soir de 16h45 à 19h00.**

L'accueil périscolaire du mercredi est ouvert **de 7h30 à 19h (journée complète ou 1/2 journée avec ou sans repas)** en fonction du calendrier scolaire.

Conditions d'admission

Les accueils de loisirs périscolaires sont ouverts aux enfants de 3 à 12 ans, et aux enfants de moins de 3 ans scolarisés.

Modalités d'accueil et de départ de la structure

Les parents doivent accompagner et récupérer les enfants à l'accueil du pôle enfance (la responsabilité des accueils n'est engagée qu'à cette condition) et signaler leur arrivée et leur départ. Les enfants ne peuvent quitter le pôle enfance qu'accompagnés de leurs parents. Toute personne autre que le responsable légal, venant chercher un enfant devra fournir une autorisation écrite mentionnant son identité, datée et signée par le responsable. Il est possible de signer une autorisation parentale permettant à l'enfant de quitter seul le centre à partir de 9 ans.

À l'heure de la fermeture, si un enfant n'a pas été récupéré par ses parents ou la personne responsable, la directrice appellera la famille. Si la famille est injoignable elle préviendra la gendarmerie de Douarnenez qui l'informerait de la conduite à respecter.

Maladies et traitements

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants sans ordonnance et protocole signé par le médecin traitant.

Il est important de signaler toute particularité relative à la santé de votre enfant (régime, traitement en cours, allergie, PAI, AEEH...) via la fiche sanitaire à fournir pour l'inscription, ou en contactant les directrices. Il est également important d'informer les directrices en cas de changements concernant la santé de votre enfant.

Les enfants doivent impérativement être vaccinés conformément à la législation en vigueur.

Il est demandé aux parents d'être vigilants et de ne pas emmener les enfants aux accueils de loisirs, dans le cas où ils seraient malades ou fiévreux.

Protocole en cas de maladie ou d'accident

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant l'accueil, la direction se charge de prévenir les secours et les responsables légaux.

Assurance

L'adhésion à l'Ulamir garantit une assurance responsabilité civile. Cependant, selon l'article L. 227-5 du code de l'action sociale et des familles, nous sommes tenus d'informer les responsables légaux des mineurs inscrits aux accueils de loisirs de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ils peuvent être exposés durant les activités.

Protocole lié à la crise sanitaire

L'équipe éducative fera respecter le protocole sanitaire et les gestes barrières. **Il est demandé aux parents d'être vigilants et de ne pas emmener les enfants aux accueils de loisirs, dans le cas où ils auraient de la fièvre ou des symptômes évocateurs du Covid. Pour les enfants de plus de 6 ans, il est nécessaire de fournir 2 masques par jour.**

Modalités d'inscription et de réservations

Pièces à fournir pour le dossier

L'inscription aux accueils de loisirs est valable pour une année scolaire de septembre à août. A chaque rentrée scolaire, il est nécessaire de compléter un nouveau dossier comportant les pièces suivantes :

- une adresse mail,
- la fiche sanitaire de liaison par enfant dûment complétée et signée,
- la photocopie des **derniers avis d'imposition du foyer** (avis de 2021 du foyer sur les revenus 2020, votre avis d'imposition sera conservé et archivé),
- 1 chèque de caution de 100 € par enfant.

Une fois le dossier d'inscription enregistré, vous recevrez un courriel avec "des identifiants Belami" permettant d'accéder aux réservations via "le portail famille".

Les réservations

Il est indispensable pour une meilleure organisation (personnel encadrant, prestataires de services, etc...) d'inscrire vos enfants :

- pour l'accueil des mercredis : au plus tard le mercredi de la semaine précédente,
- pour les temps d'accueil périscolaire de l'école : au plus tard, la veille avant 18h et pour le lundi, le jeudi de la semaine précédente avant 18h.

Pour des raisons de sécurité (encadrement), l'Ulamir se réserve le droit de refuser une inscription le jour même ou hors délais.

Les réservations se font via le portail famille Belami qui est un logiciel sécurisé prenant en compte la protection des données personnelles. Il est accessible via un code propre à chaque famille. Il contient les dossiers administratifs des enfants et de la famille ainsi que la fiche sanitaire et de renseignement individuelle. Ses fonctionnalités permettent la gestion en ligne des réservations, l'édition, l'archivage et le suivi de vos factures et règlements.

Si vous ne pouvez pas accéder au portail famille (pas de connexion internet ou d'ordinateur...), vous pouvez toujours faire vos réservations auprès des directrices.

Règlement et annulation

Tarifs

La grille tarifaire prend en compte le revenu net fiscal du foyer avant abattement.

Grille tarifaire de l'accueil de loisirs périscolaire des mercredis

	Revenus imposables	Journée	½ Journée avec repas	½ Journée sans repas
Tranche 1	De 0 à 19 200 €	7,00 €	4,50 €	3,50 €
Tranche 2	19 201 à 28 440 €	10,00 €	7,00 €	5,00 €
Tranche 3	28 441 à 35 520 €	13,00 €	9,50 €	6,50 €
Tranche 4	35 521 à 50 400 €	16,00 €	11,75 €	8,50 €
Tranche 5	Plus de 50 400 €	19,00 €	14,00 €	10,50 €

Grille tarifaire de l'accueil périscolaire de l'école

	Revenus imposables	garderie du matin	garderie du soir	garderie matin + soir
Tranche 1	De 0 à 19 200 €	0,81 €	1,25 €	1,47 €
Tranche 2	19 201 à 28 440 €	1,16 €	1,79 €	2,11 €
Tranche 3	28 441 à 35 520 €	1,51 €	2,33 €	2,74 €
Tranche 4	35 521 à 50 400 €	1,85 €	2,86 €	3,37 €
Tranche 5	50 401 à 99 999 €	2,20 €	3,40 €	4,00 €

En cas de réservation, le même jour ou lors de la même séquence d'accueil périscolaire de plusieurs enfants d'une même fratrie, une réduction sera appliquée de 25 % pour le 2^{ème} et de 50 % à partir du 3^{ème}.

Les réductions sont appliquées à réception des avis d'imposition et ne sont pas rétroactives.

Annulation

Compte tenu du nombre limité de places et afin de respecter le taux d'encadrement imposé par la DEPVA, les familles doivent impérativement informer l'équipe d'animation de l'absence du ou des enfants. Les listes d'inscription seront également consultées afin de vérifier la présence effective du ou des enfants.

Accueil de loisirs périscolaire du mercredi :

En cas d'absence pour raisons médicales (le certificat doit être fourni dans la semaine), il restera à votre charge 3€ pour une journée et 2€ pour une demi journée.

Toute désinscription moins de 2 jours avant le jour de présence prévu, sans certificat médical sera facturée à 100%.

Toute annulation, de 3 à 6 jours avant le jour de présence prévu, sans certificat médical entraînera systématiquement des frais :

- 4€ pour une journée,
- 3€ pour une demi journée avec repas
- 2€ pour une demi journée sans repas.

Accueil périscolaire de l'école :

Pour toute annulation, nous prévenir au plus tard la veille au soir jusqu'à 18h pour le lendemain (sauf pour le lundi annulation au plus tard le jeudi soir à 18h). **En cas de non annulation les séquences seront facturées à 100 %.**

Pénalités

Il est impératif de respecter les horaires des temps d'accueil. **Au delà de 19 h, il vous sera facturé un supplément de 3.50 € par tranche d'1/4 d'heure.**

Règlement des factures

Les règlements peuvent s'effectuer :

- par virement
IBAN : FR74 2004 1010 1300 2346 8F03 426
BIC : PSSTFRPPREN
- par chèque à l'ordre de l'ULAMIR
- en espèces (faire l'appoint)
- en chèques ANCV (complétés avec votre nom)

Pour vos règlements, merci de préciser :

- le nom de l'enfant,
- le numéro de la facture

L'accueil des enfants

Encadrement

Chaque équipe d'animation est composée d'une directrice, d'animateurs/trices titulaires du BAFA (ou équivalent) et de stagiaires BAFA.

Les accueils de loisirs sont déclarés auprès de la DJEPVA (La Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative) sous le numéro d'agrément 029ORG0446.

Taux d'encadrement de l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi :

Les taux d'encadrements réglementaires sont d'un animateur pour 8 enfants de 2 à 5 ans et d'un animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans.

Taux d'encadrement de l'accueil périscolaire de l'école :

Les taux d'encadrements réglementaires sont d'un animateur pour 10 enfants de 2 à 5 ans et d'un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

L'équipe de direction veille au respect de ces normes.

Projet éducatif et pédagogique

L'objectif éducatif des accueils de loisirs est le suivant : **contribuer au développement et à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, dans un environnement collectif prenant en compte les attentes et besoins individuels de chacun.**

Cet objectif se décline en trois objectifs pédagogiques :

- favoriser le respect, la socialisation, la vie en collectivité, l'autonomie et la coopération...
- veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement pour devenir éco-citoyen.

Les projets pédagogiques dans leur ensemble sont consultables dans chaque accueil de loisirs.

Règles de vie

Le pôle enfance doit-être pour les petits et les plus grands un lieu de convivialité. Les enfants doivent donc respecter les règles de vie mises en place avec les enfants et l'équipe éducative. Si un enfant ne respectait pas ces règles et/ou s'il se mettait en danger ou mettait en danger d'autres enfants, il pourrait, après une rencontre avec les parents, être exclu temporairement

ou définitivement de l'accueil de loisirs.

L'usage du téléphone portable est strictement interdit.

L'équipe éducative décline toute responsabilité si un objet de valeur, apporté par l'enfant, était cassé ou perdu.

Recommandations

Nous vous invitons à échanger sur le déroulement de la journée avec les animateurs et/ou la directrice en fin de journée.

Il est recommandé d'habiller votre enfant avec des tenues ne craignant rien car il y a souvent des risques de tâches ou d'usure suivant l'activité proposée (peinture, potager, sorties extérieures...).

Nous vous conseillons de marquer (en rouge de préférence) les affaires de votre enfant.

Il est important de fournir à votre enfant une tenue adaptée à la météo (casquette, crème solaire, vêtements de pluie, bottes).

Nous vous demandons également de fournir un sac à dos contenant une gourde, une tenue de rechange et une trousse de crayons.

Pour les enfants faisant la sieste il est nécessaire de leur fournir un plaid.

